

COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 05 Octobre 2013

L'an deux mille treize, le 5 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président.**

Étaient présents : M. André LAIGNEL, Président, Mme Francine SERRE (remplaçant M. Patrick BERTRAND), Mme Aline FOUASSIER, MM. Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine SAGLIETO, MM. Gérard SADOIS, Patrick SOUADET (remplaçant M. Marcel FOULON), Jean-Charles PAILLARD, Mmes Véronique GOUDY, Carol LE STRAT, Isabelle BRUNEAU, MM. Daniel GUIET, Jean-Claude NOUHANT, Alain MESMIN, François DUMEZ, Jean BALON, Thierry LEDET, Pascal PAUVREHOMME, Dominique DELPOUX, Gérard DEVE, René CHAGNON, Stéphane GOURIER.

Pouvoir : Mme Anne-Marie SIRREY a donné procuration à M. André LAIGNEL

Absents excusés : M. Jacques PALLAS, M. Bruno PERRIN.

M. Le Président ouvre la séance à 11 h 30 et présente la procuration de Mme A-M SIRREY à M. André LAIGNEL.

Il présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

DOSSIER 1-1 : Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 2 au Budget Principal 2013

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter une DMB N° 2 du budget principal 2013 telle qu'elle figure ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
020/01/900	dépenses imprévues	- 13 776,00 €
2183/20/0020	tableaux interactifs blancs pour écoles d'Issoudun	9 000,00 €
2183/20/0020	remplacement équipements informatiques écoles Issoudun	1 500,00 €
21735/411/014011	aménagements à la Halle des Sports Jean-Pierre Berlot à Reuilly	2 000,00 €
21735/412/01402	aménagements au stade de Reuilly	2 000,00 €
2317/111/814/01811	travaux d'éclairage public à Reuilly	5 000,00 €
2317/156/212/0122	restructuration école primaire de Reuilly	10 000,00 €
2317/182/412/0040201	travaux engazonnement anneau cycliste à Issoudun	6 500,00 €
21735/20/0621	remplacement ballon eau chaude école de Sainte-Lizaigne	1 600,00 €
2158/823/06821	achat d'un broyeur pour Sainte-Lizaigne	6 000,00 €
2317/111/822/06820	travaux de voirie à Sainte-Lizaigne	- 3 300,00 €
2033/154/823/00821	insertion annonce travaux aménagement Parc des Champs d'Amour	500,00 €
2033/186/824/008221	insertion annonce travaux aménagement Quartier Nation	- 500,00 €

2317/823/01/00821	intégration frais annonces dans travaux du Parc Champ d'Amour	1 200,00 €
21713/823/11821	aménagement d'un terrain de boule à Diou	2 400,00 €
2158/821/11820	équipements techniques divers pour Diou	- 400,00 €
2317/111/822/1182	travaux de voirie à Diou	- 2 000,00 €
20422/186/824/008221	ERDF-contribution pour extension réseau électrique Quartier Nation	1 253,00 €
2188/104/324/00320	équipements divers pour aménagements Tour Blanche	7 000,00 €
2317/104/324/00320	travaux réhabilitation chemin de ronde Tour Blanche	- 7 000,00 €
2152/100/822/008201	équipements de voirie pour Issoudun	2 000,00 €
2317/111/814/05811	travaux d'éclairage public à Paudy	3 808,00 €
2317/20/00211	réfection toiture maternelle Léo Lagrange	5 000,00 €
21735/20/002	aménagements divers bâtiments Issoudun	- 2 000,00 €
21735/20/00223	aménagements divers primaire Saint-Exupéry	- 3 500,00 €
2317/179/824/00820	réhabilitation places Marchés Avoine et Légumes à Issoudun	144 500,00 €
238/179/824/00820	avances sur travaux places Marchés Avoine et Légumes	20 500,00 €
2317/189/822/00820	opérations exceptionnelles de voirie à Issoudun	- 114 000,00 €
2152/822/04820	équipements de voirie pour les Bordes	3 530,00 €
2158/822/04820	matériel de voirie pour les Bordes	3 000,00 €
2317/111/822/1082	travaux de voirie à Ségry	2 781,00 €
2184/20/032	meublier pour école de Chârost	5 000,00 €
2158/822/03820	matériel de voirie pour Chârost	2 148,00 €
2183/414/0342	ordinateurs pour bibliothèque Maison Associations de Chârost	3 000,00 €
2317/111/822/12820	aménagement entrées du bourg de Migny	1 749,00 €
2317/111/814/0881	travaux d'éclairage public à Chézal-Benoit	7 367,00 €
TOTAL DEPENSES		113 860,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
021/01/900	virement de la section de fonctionnement	43 960,00 €
024/01/01031	vente tracteur et débroussailleuse de Reuilly	7 200,00 €
024/823/06821	vente broyeur de Sainte-Lizaigne	2 700,00 €
2033/823/01/00821	intégration frais annonces dans travaux du Parc Champ d'Amour	1 200,00 €
1341/156/212/0122	subvention DETR restructuration école primaire Reuilly	2 800,00 €
1341/100/822/00820	subvention DETR travaux rénovation place du 10 Juin Issoudun	56 000,00 €
TOTAL RECETTES		113 860,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
022/01/00	dépenses imprévues	- 19 761,00 €
023/01/900	virement à la section d'investissement	43 960,00 €
60613/20/0621	frais chauffage école de Sainte-Lizaigne	4 000,00 €
6068/20/0621	fournitures diverses école de Sainte-Lizaigne	3 088,00 €
61522/20/0621	travaux d'entretien école de Sainte-Lizaigne	3 000,00 €
6288/20/0621	prestations diverses école de Sainte-Lizaigne	4 000,00 €
61523/814/01811	entretien éclairage public à Reuilly	3 000,00 €
6068/823/01821	achat de fleurs pour espaces verts Reuilly	3 000,00 €
60622/020/1101	carburant pour véhicules de Diou	700,00 €
60612/814/1181	électricité pour éclairage public de Diou	1 000,00 €

60611/823/11821	fourniture eau pour espaces verts de Diou	300,00 €
61551/823/11821	entretien matériel pour espaces verts de Diou	873,00 €
61522/20/0720	travaux d'entretien école de Saint-Ambroix	3 000,00 €
61523/822/0780	travaux d'entretien voirie de Saint-Ambroix	2 660,00 €
6236/20/0521	impression tickets pour garderie école de Paudy	600,00 €
6068/20/0521	fourniture diverses activités périscolaires école de Paudy	500,00 €
60623/251/1023	fourniture repas cantine de Ségry	1 000,00 €
6068/20/1022	fournitures diverses école de Ségry	150,00 €
6068/251/1023	fournitures diverses cantine de Ségry	150,00 €
61522/20/1022	travaux d'entretien école de Ségry	200,00 €
6236/251/1023	impression tickets pour cantine de Ségry	500,00 €
61522/20/032	travaux entretien sols maternelle de Chârost	3 250,00 €
60624/823/02821	produits traitements pour espaces verts Saint-Georges/Arnon	1 830,00 €
60632/823/02821	petit équipement pour espaces verts Saint-Georges/Arnon	1 500,00 €
6068/822/02820	fournitures diverses pour voirie de Saint-Georges/Arnon	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES		65 000,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
73111/01/900	taxes foncières et d'habitation	10 000,00 €
7318/01/900	autres impôts locaux	- 30 000,00 €
7325/01/900	FPIC 2013	85 000,00 €
TOTAL RECETTES		65 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la DMB n° 2.

DOSSIER 1-2 : Modification du tableau des effectifs de la CCPI

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver une modification du tableau des effectifs de la CCPI. Cette modification comprend notamment les nouveaux besoins relatifs à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013 soit :

- passer 3 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non-complet (85 %) à temps complet,
- transformer, à compter du 1^{er} janvier 2014, 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 2 emplois d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette modification du tableau des effectifs.

DOSSIER 1-3 : Admission en non valeur de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 9 032,69 € correspondant principalement à des sommes non recouvrables liées notamment à des impayés de la redevance des déchets ménagers sur les exercices 2000 à 2012.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'admission en non valeur des titres irrécouvrables précitée.

DOSSIER 1-4 : Avenants 2014 aux conventions de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI

Dans le cadre des conventions de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les avenants relatifs à la prise en compte de modifications diverses liées à l'organisation des services impliquant de nouveaux ajustements sur l'affectation des emplois en 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les avenants précités et autorise le Président à les signer.

DOSSIER 1-5 : Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18)

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les nouveaux statuts du SDE18 et notamment son article 1^{er} ajoutant la compétence «infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les nouveaux statuts du SDE18.

2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DOSSIER 2-1 : Vente d'un terrain sur la zone industrielle «La Limoise» à la société GREMAR

Dans le cadre de la conclusion d'un protocole d'accord avec la société GREMAR pour le compte de l'entreprise REGELTEX spécialisée dans la fabrication de gants de protection, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la vente d'un terrain d'environ 2,5 ha sur la zone industrielle «La Limoise» en contiguïté du Village d'Entreprises au prix de 7,50 € HT le m².

Le terrain devrait accueillir la construction d'une nouvelle unité de production d'environ 8 000 m² pour l'entreprise REGELTEX afin de renforcer et de pérenniser son activité industrielle à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la vente du terrain précité à la société GREMAR au prix indiqué.

DOSSIER 2-2 : Projet d'extension du Village d'Entreprises à Issoudun – demande de subvention auprès de la Région au titre du fonds Sud» et signature des marchés publics

Dans le cadre de la construction d'un nouvel immeuble du Village d'Entreprises en zone industrielle de la Limoise à Issoudun, le Président demande au Conseil de Communauté de :

- approuver le plan de financement de cette opération d'extension du Village (2 000 m² de locaux industriels supplémentaires) pour un coût estimatif global de travaux de 1 195 000 € HT,
- autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Centre au titre du Fonds Sud (25 %),

.../...

- autoriser la conclusion des marchés de travaux relatifs au projet d'extension du Village.

L'étendue des besoins est la suivante :

- Lot 1 – VRD dont défense incendie,
- Lot 2 – gros œuvre,
- Lot 3 – charpente/bois/ossature bois/bardage,
- Lot 4 – couverture/étanchéité,
- Lot 5 – menuiseries aluminium,
- Lot 6 – placo/faux plafonds,
- Lot 7 – peinture/carrelage,
- Lot 8 – chauffage/ventilation,
- Lot 9 – plomberie,
- Lot 10 – électricité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

3 – URBANISME, PATRIMOINE ET VOIRIE

DOSSIER 3-1 : Marché d'exploitation des installations de chauffage – avenant n° 4

Dans le cadre du marché d'exploitation des installations de chauffage de la CCPI conclu avec l'entreprise DALKIA France en date du 13 novembre 2009, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver un avenant n° 4 relatif à la suppression des sites suivants : Cité des métiers d'art, logement de l'école Condorcet et école primaire de Reully, et à la modification du périmètre des installations de l'école Condorcet et de la Boîte à Musique.

Le montant de l'avenant induisant une moins-value s'élève à 4 014,75 € HT/an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet avenant et autorise le Président à le signer.

DOSSIER 3-2 : Marché d'entretien et de maintenance des ouvrages d'éclairage public de la communauté – avenant n° 3

Dans le cadre du marché d'entretien et de maintenance des ouvrages d'éclairage public de la CCPI, conclu avec les sociétés SDEL BERRY et GARCZYNSKI - TRAPLOIR en date du 10 novembre 2010, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver un avenant n° 3 relatif au renouvellement d'anciennes installations sur les 3 dernières années du contrat (2014-2016) conformément au cahier des charges initial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet avenant et autorise le Président à le signer.

DOSSIER 3-3 : Marché d'entretien ménager des bâtiments communautaires – signature des marchés

Dans le cadre du marché d'entretien ménager des bâtiments communautaires, le Président demande au Conseil de Communauté de :

- autoriser la prolongation du marché actuel d'une durée de 3 ans conclu en date du 8/11/2010, pour une durée maximale de 2 mois,

.../...

- approuver le lancement d'un appel d'offres européen pour un nouveau marché de 3 ans d'un montant estimatif annuel de 102 000 € HT et de recourir à un marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux,
- autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces dispositions.

4 – SPORTS

DOSSIER 4-1 : Travaux de réhabilitation du vélodrome d'Issoudun - protocole d'accord transactionnel avec la société COLAS CENTRE OUEST

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la réhabilitation du vélodrome d'Issoudun conclu en date du 26 juillet 2010 avec la société COLAS CENTRE OUEST, diverses anomalies sont apparues sur la planimétrie de la piste ne permettant pas la réception de l'ouvrage par la CCPI.

Des travaux complémentaires ont été réalisés afin de remédier aux imperfections.

Afin de clore ce dossier au mieux des intérêts de la CCPI, le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver un protocole d'accord transactionnel intégrant un compromis donnant satisfaction aux parties dans le cadre d'une utilisation normale de l'équipement homologué au niveau régional.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ce protocole d'accord et autorise le Président à le signer.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2013-23 à 2013-32 sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 5 octobre 2013 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 12 octobre 2013.